

Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable

1. PREAMBULE

Le réseau d'eau potable est composé de 90 km de conduites communales, soit 12 km de conduites de transport et 78 km de conduites de distribution. Selon la directive W4 de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux), la durée de vie des conduites se situe entre 50 et 75 ans, ce qui représente un taux de renouvellement par année de 1.5 à 2 % de la longueur du réseau de distribution, soit 1'300 mètres par année.

Sur la même base que le crédit-cadre 2018-2022 accepté par le Conseil de Ville, avec lequel les Services industriels de Delémont (SID) ont assaini le réseau durant ces dernières années, les SID proposent un nouveau crédit-cadre pour la période mentionnée en titre.

La présente demande de crédit a pour but de maintenir en parfait état de fonctionnement les conduites du réseau d'eau potable et d'en maintenir la valeur, conformément aux directives de la SSIGE et de la législation en vigueur. Le but est également de maintenir le taux de fuites à un minimum en ces périodes répétées de stress hydrique.

2. PLANIFICATION 2023 – 2027

L'étude réalisée par les Services industriels pour la gestion de patrimoine, dans le cadre du PGAE, permet de définir les montants suivants pour les investissements nécessaires dans le réseau de distribution :

Libellé	Montant total du crédit-cadre (Fr.)	2023	2024	2025	2026	2027
Crédit-cadre 2023-2027 réseau de distribution	1'950'000.-	390'000.-	390'000.-	390'000.-	390'000.-	390'000.-

Concernant les nouvelles conduites de transport, y compris la liaison à la source de Develier-Dessus, des demandes de crédit spécifiques se feront par projet.

Cette planification financière tient compte des recommandations des articles 92 à 95 du chapitre III : « Financement » de la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux, RCJU 814.20).

3. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'950'000.-, prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt. Avec un intérêt moyen de 3 % et un amortissement sur 50 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 97'500.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'950'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier dès 2023	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'950'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 2 %		39'000.00
Durée de l'amortissement comptable : 50 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		58'500.00
Total de la charge financière annuelle		97'500.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2021.

4. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Ce crédit a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- la Commission de l'énergie et des eaux a émis un préavis positif lors de sa séance du 21 septembre 2022 ;
- la Commission des finances a émis un préavis positif lors de sa séance du 3 octobre 2022.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 octobre 2022

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 25 octobre 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022